



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/24-1029-242 du 09/12/2024

SUITES AVIS F3SCT A

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. LAZZERINI - DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint les suites données aux avis émis lors de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail académique du 4 juillet 2024.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Suites données aux avis émis
Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) Académique du 4 juillet 2024

Avis	Suites données par l'administration
<p>Avis n°7 – Plan de formation sur les Violences à caractère Sexuels et Sexiste (VSS) Mise en place d'un plan de formation pour tous les personnels sur les VSS, y compris les gestionnaires de carrière et les secrétaires d'EPLÉ, circonscription. Formation obligatoire, hors mercredi ou rattrapage de service et assurée par un organisme extérieur.</p>	<p>Dans le cadre des travaux conduits au sein du groupe de travail issu de la formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail académique (F3SCT), un plan de formation/sensibilisation sur le sujet a été acté à l'attention des personnes contribuant à la prévention des RPS (assistants de prévention, assistantes sociales des personnels, médecins du travail, ISST, CPA et CPD, référents QVCT, CRHP, représentants siégeant aux F3SCT) et des personnes appelées à intervenir dans des situations de signalements (membres des CAP et CCP).</p> <p>Deux temps de formation/sensibilisation de deux heures, à distance, ont été organisés le mercredi 16 octobre 2024 et le mercredi 13 novembre 2024 par le groupe EGAE (lien vers le site : https://groupe-egae.fr/notre-groupe/)</p> <p>Un bilan en sera fait pour envisager de poursuivre le déploiement de la formation/sensibilisation auprès des autres personnels, à partir de l'année scolaire 2025/26.</p> <p>Ces formations, en application des directives ministérielles, sont programmées hors du temps de présence élèves et selon des modalités d'organisation arrêtées par la direction des relations et des ressources humaines.</p>
<p>Avis n°8 – Personne ressource Habilitation d'une personne ressource spécifique VSS, parmi les inspecteurs amenés à conduire des enquêtes administratives, à l'instar de la référente VSS, pour les enquêtes de la formation spécialisée académique, avec formation spécifique.</p>	<p>Un inspecteur ressource est identifié.</p>

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN